

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 169

22 janvier 2008

### SOMMAIRE

Al Lago Ghedina International S.à r.l. ....	8090	Icaria Invest S.à r.l. ....	8081
AMB France Holding S.à r.l. ....	8087	KSB Finanz S.A. ....	8077
AMB Villebon Holding S.à r.l. ....	8087	Large Investments S.à r.l. ....	8081
Amigos de Dalheim ....	8078	LFPI Property S.à r.l. ....	8070
Bevam S.A. ....	8090	Meccarillos France ....	8112
BR Luxembourg S.à r.l. ....	8109	NFD (Luxembourg) S.A. ....	8082
BR Luxembourg S.à r.l. ....	8110	O Chateau VII S.à r.l. ....	8084
Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l. ....	8111	Pollux S.A. ....	8070
Cofidei International ....	8090	Réunion S.A. ....	8082
Curlyns S.A. ....	8082	S-Consult ....	8112
Deloitte S.A. ....	8112	Sierra Intermediate Holdings S.à r.l. ....	8068
E.T.L.S. S.A. ....	8090	Sierra Top Holding S.à r.l. ....	8066
European Education Holdings S.à r.l. ....	8103	SigmaKalon Luxco ....	8091
Euxine Sea Luxembourg S.à r.l. ....	8103	Swann Holding ....	8083
Euxine Sea Luxembourg S.à r.l. ....	8103	Tavistock Europe S.à r.l. ....	8083
FleetCor Luxembourg Holding1 ....	8111	United Re (Europe) ....	8107
FleetCor Luxembourg Holding2 ....	8111	VACOAS Investments S. à r.l. ....	8090
HARBOR Holdings S.à r.l. ....	8110	VACOAS Investments S. à r.l. ....	8091

**Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GGC SIERRA HOLDCO LTD., a company duly organized and existing under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for the Cayman Islands under number 178301,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in San Francisco on 29 November 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number under number B 123.192, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 December 2006 whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 March 2007, number 327 (the «Mémorial C»), and whose by laws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 May 2007, number 885.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-four thousand five hundred euro (EUR 34,500.-), so as to raise it from its present amount of forty-three thousand one hundred twenty-five euro (EUR 43,125.-) up to seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 77,625.-) by the issue of one thousand three hundred eighty (1,380) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one thousand three hundred eighty (1,380) new shares have been subscribed by GGC SIERRA HOLDCO LTD., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by GGC SIERRA HOLDCO LTD. against the Company for a total amount of thirty-four thousand five hundred and six euro and ninety cents (EUR 34,506.90).

The total contribution of thirty-four thousand five hundred and six euro and ninety cents (EUR 34,506.90) will be allocated as follows: (i) thirty-four thousand five hundred euro (EUR 34,500.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six euro and ninety cents (EUR 6.90) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 77,625.-) represented by three thousand one hundred and five (3,105) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GGC SIERRA HOLDCO LTD., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies for the Cayman Islands sous le numéro 178301.

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, en date du 29 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SIERRA TOP HOLDING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.192, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mars 2007, numéro 327 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mai 2007, numéro 885.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cent vingt cinq euros (EUR 43.125,-) jusqu'à soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 77.625,-) par l'émission de mille trois cent quatre-vingt (1.380) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Les mille trois cent quatre-vingt (1.380) parts sociales nouvelles sont souscrites par GGC SIERRA HOLDCO LTD., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par GGC SIERRA HOLDCO LTD. contre la Société pour un montant total de trente quatre mille cinq cent et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 34.506,90).

L'apport de trente quatre mille cinq cent et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 34.506,90) sera alloué au capital social pour le montant de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,-), et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 6,90) seront alloués en compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 77.625,-) représenté par trois mille cent et cinq (3.105) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15326. — Reçu 345,07 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006796/239/108.

(080001289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Sierra Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.524.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.192,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco on 29 November 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SIERRA INTERMEDIATE HOLDINGS S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.524, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 December 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 February 2007, number 126 (the «Mémorial C»), and whose by laws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 May 2007, number 823.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-four thousand five hundred euro (EUR 34,500.-), so as to raise it from its present amount of forty-three thousand one hundred twenty-five euro (EUR 43,125.-) up to seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 77,625.-) by the issue of one thousand three hundred eighty (1,380) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one thousand three hundred eighty (1,380) new shares have been subscribed by SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by SIERRA TOP HOLDING S.à r.l. against the Company for a total amount of thirty-four thousand five hundred and six euro and ninety cents (EUR 34,506.90).

The total contribution of thirty-four thousand five hundred and six euro and ninety cents (EUR 34,506.90) will be allocated as follows: (i) thirty-four thousand five hundred euro (EUR 34,500.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) six euro and ninety cents (EUR 6.90) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 77,625.-) represented by three thousand one hundred and five (3,105) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123.192,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco en date du 29 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SIERRA INTERMEDIATE HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.524, constituée selon un acte notarié en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 février 2007, numéro 126 (le «Mémorial C») et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mai 2007, numéro 823.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 43.125,-) jusqu'à soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 77.625,-) par l'émission de mille trois cent quatre-vingt (1.380) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille trois cent quatre-vingt (1.380) parts sociales nouvelles sont souscrites par SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par SIERRA TOP HOLDING S.à r.l. contre la Société pour un montant total de trente quatre mille cinq cent et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 34.506,90).

L'apport de trente quatre mille cinq cent et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 34.506,90) sera alloué au capital social pour le montant de trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 34.500,-), et six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 6,90) seront alloués en compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 77.625,-) représenté par trois mille cent et cinq (3.105) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15327. — Reçu 345,07 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006807/239/108.

(080001349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Pollux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 6.789.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 21 avril 2006, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 21 avril 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 21 avril 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

POLLUX S.A.

MADAS S. à r. l. / FINDI S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008001791/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**LFPI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.639.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on seventh day of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SCI FMR 26, a société civile immobilière, established under the laws of France, having its registered office at 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris (France), registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 487 600 702 R.C.S. Paris.

here represented by Mr David Benhamou, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 6 December 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of LFPI PROPERTY S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object. In particular, the Company may acquire, manage, develop and sell, for its own account, real estate or movable property wherever they may be located.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimity of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least two managers or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription-Payment*

Thereupon SCI FMR 26, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred (2,300.-) euro.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mr Cornelius Bechtel, Economic Adviser, born on 11 March 1968 at Emmerich/Rh (Germany), residing professionally at 65, boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(ii) Mr Gilles Etrillard, President of the Board, born on 2 September 1957 in Talence (France), residing at 128, boulevard Haussmann, F-75008 Paris (France).

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCI FMR 26, une société civile immobilière, régie par les lois de France, ayant son siège social à 128, boulevard Haussmann, 75008 Paris (France), immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 487 600 702 R.C.S. Paris.

ici représentée par Monsieur David Benhamou, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 6 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LFPI PROPERTY S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. La Société pourra, notamment, acquérir, gérer, développer et vendre, pour son propre compte, tout bien mobilier ou immobilier quelquesoit le lieu où ils sont localisés.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à l'unanimité des votes exprimés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

SCI FMR 26 représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille trois cents (2.300,-) euros.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - (i) Mr Cornelius Bechtel, Conseiller Economique, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh (Allemagne), dont l'adresse professionnelle est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
  - (ii) Mr Gilles Etrillard, Président, né le 2 septembre 1957 à Talence (France), dont l'adresse professionnelle est à 128, boulevard Haussmann, F-75008 Paris (France);
3. Le siège social de la Société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Benhamou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40712. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006044/5770/401.

(080000695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

### **KSB Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 67.916.

### *Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. Oktober 2007 in Echternach*

Die Versammlung ist um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Heiko Boes, Gusterath, eröffnet worden. Der Vorsitzender bestimmt zum Beisitzer Herrn Stefan Moritz, und zum Schriftführer Herrn Markus Schneider.

Die Vorgenannten stimmen zu.

Der Vorsitzender stellt fest, daß aus der Präsenzliste hervorgeht, daß alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und mit 159.204 Aktien das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 81.393.045,- repräsentieren. Der Vorsitzender stellt weiterhin fest, daß die Generalversammlung rechtmäßig gebildet ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtmäßig beschließen kann. Die Präsenzliste wird dem Protokoll der Versammlung beigelegt.

Der Präsident bittet den Sekretär, die Tagesordnung zu verlesen, die folgende Punkte enthält:

1. Neubesetzung des Verwaltungsrates
2. Erteilung von Prokura an Herrn Stefan Moritz

Die Generalversammlung stimmt der Tagesordnung zu.

1. Herr Dr. Willil Enderle, Grünstadt, scheidet aus dem Verwaltungsrat aus. Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Dr. Enderle zur Kenntnis und dankt ihm für seine Arbeit im Verwaltungsrat.

Nach eingehender Diskussion beschließt die Generalversammlung,

Herrn Jan Stoop, Dorpsstraat 8, 2445 AM Aarlanderveen / Niederlande

in den Verwaltungsrat zu berufen, dessen Mandat mit der Generalversammlung, die über den Abschluß per 31. Dezember 2009 befindet, endet.

2. Die Generalversammlung beschließt,

Herrn Stefan Moritz, mit Geschäftsadresse Zone Industrielle, 6468 Echternach,

Prokura zu erteilen.

Da keine weiteren Punkte zur Diskussion standen und keiner der Aktionäre sich zu Wort gemeldet hat, wird die Versammlung nach Verlesung und Unterzeichnung dieses Protokolls um 10.30 Uhr beendet.

H. Boes / S. Moritz / M. Schneider

*Der Vorsitzender / Der Beisitzer / Der Schriftführer*

Référence de publication: 2008001885/800145/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05396. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

### **Amigos de Dalheim, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 14, Klosgaass.

R.C.S. Luxembourg F 7.477.

#### STATUTS

### **I. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'équipe porte la dénomination de AMIGOS DE DALHEIM.

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à:

L-5680 Dalheim, Klosgaass, 14.

Il peut être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du comité.

**Art. 3.** L'équipe a pour objet l'enseignement, la pratique et la promotion du football, par organisation de cours, entraînements et toutes manifestations culturelles utiles à l'atteinte du but social pour atteindre ce but, l'association est prête à coopérer avec toute personne et toute Association oeuvrant dans le même sens. Tout gain matériel dans le chef des associés est exclu

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

### **II. Acquisition, Perte de qualité de membre**

**Art. 5.** Le nombre de membre ne pourra être inférieur à 3.

Pourront être membre toutes personnes physiques qui auront été admises par le comité et qui auront payé leur cotisation.

L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Le comité pourra rejeter une demande d'admission en qualité de membre actif ou honoraire, sans en faire connaître les motifs à l'intéressé et sans que celui-ci est un recours quelconque.

**Art. 6.** Toute admission entraîne de plein droit l'adhésion aux présents statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd:

- par démission
- refus de payer sa cotisation

- exclusion.

**Art. 8.** Tout membre de l'association peut donner sa démission par lettre adressé au comité.

**Art. 9.** Par son adhésion aux présents statuts, chaque membre s'abstient de tout acte ou de toute omission préjudiciable soit au but social ou qui serait de nature à y porter atteinte, soit à la considération et à l'honneur des associés ou de l'association.

Toute infraction à la présente disposition constitue de plein droit, son auteur membre sortant de l'association. Les contestations éventuelles relatives à l'application de la disposition pré vue sont souverainement arbitrées par le comité.

**Art. 10.** L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le comité statuant à la majorité des voix de ses membres présents.

Elle peut être prononcée pour les raisons suivantes: infraction grave aux statuts tort matériel ou moral causé à l'association ou agissements contraires à ses intérêts non-paiement des dettes vis-à-vis de l'association

### III. Dispositions financières

**Art. 11.** L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Les ressources de l'association comportent:

- ses recettes propres
- les cotisations mensuelles
- les subsides et subventions éventuelles
- les dons et libéralités en général.

**Art. 13.** La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

**Art. 14.** Le pouvoir des signatures d'ordre financières est délégué uniquement au Président et au Trésorier.

Tout acte financier doit obligatoirement porter les deux signatures adjointes.

### IV. Administration

**Art. 15.** L'association sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, élus pour un terme de deux ans par les membres présents à l'Assemblée Générale. Le comité reste renouvelable par moitié chaque année; la moitié sortante à la fin du premier exercice sera désignée par tirage au sort.

Les membres sortant seront rééligibles.

**Art. 16.** Les candidatures sont à adresser au secrétariat ou au membre délégué du Comité, au moins 48 heures avant l'Assemblée Générale.

En cas de vacance de poste, le comité peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le comité, à la majorité des voix, peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en cas de besoin urgent

**Art. 17.** Les membres du comité procèdent à la répartition des charges à la simple majorité des voix.

Ces charges concernant notamment les fonctions de Président, de Vice-président, de Secrétaire et de Trésorier.

Le comité prend ses décisions à la majorité simple de voix des membres présents. Pour délibérer valablement, la présence d'au moins la moitié des membres du comité est requise, sous peine d'ajournement de la décision. En cas de parité, la voix du Président de la réunion décide.

Le comité se réunit sur convocation émanant du Secrétaire et de l'accord du Président.

Les convocations se font par écrit au moins 3 jours avant réunion. Elle mentionnera l'ordre du jour.

Une réunion du comité doit être convoqué chaque fois qu'au minimum trois de ses membres le demandent.

Le comité a tout les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par les présents statuts.

Il peut alors de ces cas spéciaux, s'adjoindre des personnes spécialement compétentes, choisies dans ou en dehors de son sein, notamment lors de la réalisation d'activités rentrant dans le cadre de l'objet social.

Il peut dans le même but, créer une commission spéciale et en fixer la composition, l'organisation et la compétence.

Toutefois ces personnes ou commissions ne sauront disposer que de voix consultatives.

Le comité décide, quant à la correspondance s'il y a lieu ou non-lieu a contre signature par le Président; en tout cas la correspondance avec les pouvoirs publics et d'autres associations, porteront les signatures conjointes du Président et du Secrétaire.

**Art. 18.** Les fonctions de Président, de Secrétaire et de Trésorier sont strictement limitatives.

Le Président a une fonction notamment représentative, il préside aux Assemblées Générales et aux séances du comité pour la gestion desquelles il peut déléguer ses fonctions à un autre membre du comité.

Le Secrétaire est exclusivement chargé de la correspondance et la tenue des registres aux délibérations et aux activités. Il est tenu de consigner les résultats des délibérations et des assemblés, d'en référer lors d'une réunion subséquente et

de rapporter les points non évacués de l'ordre du jour jusqu'à leur liquidation complète. Les décisions du comité sont signées sur le registre par les membres du comité présents à la réunion.

Le Trésorier, à l'exclusion de tout autre membre du comité, tient les livres de comptabilité et détient les documents de compte.

Pour toute dépense extraordinaire le Trésorier est tenu d'attendre l'approbation du comité.

Les deux réviseurs de caisse, désignés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire, en dehors du comité, exercent le contrôle des livres de caisse sur base de pièces à l'appui ils proposent la décharge à donner au Trésorier et peuvent faire toute observations utiles et nécessaires.

**Art. 19.** Sur simple majorité des voix, un membre du comité peut être relevé de ses fonctions pour motifs graves, notamment lorsque les agissements dudit membre du comité sont en opposition flagrante avec l'objet de l'association, soit encore lorsque les agissements contrarient la bonne entente du comité ou la gestion de l'association.

La décision afférente, après mise en demeure par lettre recommandée et inscription à l'ordre du jour, est notifiée par extrait du registre aux délibérations et par lettre recommandée au membre exclu. Le comité est tenu de référer de sa décision d'exclusion devant l'Assemblée Générale Ordinaire.

## V. Assemblée générale

**Art. 20.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit à une date et à un lieu à fixer par le comité dans les trois premiers mois de l'année.

**Art. 21.** L'Assemblée Générale est convoquée par le comité au moins quinze jours à l'avance.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le comité, l'ayant décidé à la majorité simple des voix de ses membres présents. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi être convoquée lorsque 2/3 des membres inscrits le demandent. Dans ce cas, le comité doit procéder aux convocations pour l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les plus brefs délais.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire sera fixé par le comité en fonction.

L'artisanat d'usage, tel que l'élection, respectivement renouvellement partiel du comité, rapport de caisse, décharge à donner au Trésorier et divers doit figurer à l'ordre du jour.

**Art. 22.** L'assemblée Générale est appelée pour se prononcer lors:

- de modifications des statuts,
- de la fixation des cotisations,
- du programme d'action en générale,
- de toute action financière au sujet de laquelle le comité ne saura assumer ses responsabilités,
- pour homologuer l'exclusion d'un membre
- pour recevoir le rapport annuel,
- pour approuver le budget et les comptes,
- pour la nomination et la décharge des membres du comité,
- pour la nomination des deux réviseurs de caisse, et
- pour décider de la dissolution de l'association.

## VI. Dissolution

**Art. 23.** La dissolution peut être prononcée par une Assemblée Générale, qui décide à la majorité des voix de 2/3 des membres présents.

**Art. 24.** Lors de la liquidation, l'actif sera transféré à L'office social de la commune où se trouve le siège social de l'association.

## VII. Dispositions générales

**Art. 25.** Le comité statuera, sous réserve de rendre compte, le cas échéant, à l'Assemblée Générale, sur toutes les questions et difficultés non réglées par les présents statuts.

Référence de publication: 2008006037/8483/128.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00284. - Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---



**Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2007 de la société LARGE INVESTMENTS S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 6 novembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Monsieur Dennis Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant à Red Debroystraat 2, 3069 ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant de la société.

2. Démission des Gérants suivants en date du 6 novembre 2007:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Monsieur Willem Kuzee, né le 5 février 1965 à Utrecht, Pays-Bas demeurant à 10 Jacob van Heemskerklaan, 3603 GJ Maarssen, Pays-Bas en qualité de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LARGE INVESTMENTS S.à r.l*

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A

*Fondé de pouvoir*

Signatures

Référence de publication: 2008001910/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03609. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2007 de la société ICARIA INVEST S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 6 novembre 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Monsieur Dennis Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant à Red Debroystraat 2, 3069 ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société.

2. Démission des Gérants suivants en date du 6 novembre 2007:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Monsieur Willem Kuzee, né le 5 février 1965 à Utrecht, Pays-Bas demeurant à 10 Jacob van Heemskerklaan, 3603 GJ Maarssen, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour ICARIA INVEST S.à r.l*

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

*Fondé de pouvoir*

Signatures

Référence de publication: 2008001912/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03607. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070173602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

**NFD (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

Référence de publication: 2008005419/3739/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00926. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Réunion S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 38.848.

En date du 12 décembre 2007, Maître Pierre Berna, Madame Corinne Carraro et Mademoiselle Tanja Weins, ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la société avec effet immédiat et Monsieur Jean Thyssen a démissionné de son mandat de commissaire de la société avec effet immédiat.

A cette même date, Maître Pierre Berna, avocat, domiciliataire de la société, a dénoncé avec effet immédiat le domicile de la société à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008005806/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Curlyns S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 novembre 2007*

1. Les démissions de M. Philippe Haquenne et Mme Laetitia Hanssen et de la société FACTS SERVICES Sàrl de leurs mandats d'Administrateur et de Commissaire sont acceptées;

2. La décision de révoquer les mandats d'Administrateurs et d'Administrateur-délégué de M. Eddy Dome est acceptée;

3. M. Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et M. Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés avec effet immédiat nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Philippe Haquenne, Mme Laetitia Hanssen et M. Eddy Dome.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010;

4. La société HRT REVISION S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée avec effet immédiat comme nouveau Commissaire en remplacement la société FACTS SERVICES Sàrl, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010;

5. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008005809/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Swann Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 octobre 2007*

1. Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT S.à r.l., venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

2. Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l., venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Mme Roksoliana Melnyk, directrice de sociétés, née le 9 avril 1971 à Toronto (Canada), demeurant à 25, Olympian Street, 6th floor, PO Box 57157 Limassol, a été reconduite dans son mandat d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SWANN HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008005811/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

---

**Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: TAVISTOCK EUROPE S.à r.l, Société à responsabilité limitée,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132.606

et

Domiciliataire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 23 octobre 2007 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2008005876/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

---

**O Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.862.

In the year two thousand and seven on second day of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, having a share capital of EUR 199,500.-, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122729, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 June 2007,

and

WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.a. r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122624, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 June 2007,

(WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. and WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. are referred to collectively as the Shareholders hereafter)

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the Company, denominated O CHATEAU VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 125 862 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 20 March 2007 (the Company).

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to create two classes of shares: A shares and B shares;
2. Conversion of the shares held by WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. into A shares;
3. Conversion of the shares held by WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. into B shares;
4. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles).

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders of the Company resolve to create two classes of shares, A shares (the A Shares) and B shares (the B Shares).

Among the 500 shares of the Company 450 will be A Shares and 50 will be B Shares. A Shares shall entitle their holders to 97.5513 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 2.4487 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to convert the 450 shares held by WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l into A Shares.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to convert the 50 shares held by WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l into B Shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the first, second and third resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 6, 17, 25 and 26 of the Articles, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) A shares (the A Shares) and fifty (50) B shares (the B Shares) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

A Shares shall entitle their holders to 97.5513 % of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 2.4487 % of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

**Art. 25.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

**Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B125862, ici représentée par Me Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2007,

et

WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122624, ici représentée par Me Julie Chartrain, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2007.

(WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. et WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. sont désignées ensemble comme les Associés)

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée O CHATEAU VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeoise, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125862, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 20 mars 2007.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de créer deux classes de parts sociales: les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B;
2. Conversion des parts sociales détenues par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en parts sociales de classe A;
3. Conversion des parts sociales détenues par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. en parts sociales de classe B;
4. Modification des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de classe A (les Parts A) et les parts sociales de classe B (les Parts B). Parmi les 500 parts sociales de la Société 450 seront des Parts A et 50 des Parts B.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 97,5513 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 2,4487 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

*Seconde résolution*

Les Associés décident de convertir les 450 parts sociales détenues par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en Parts A.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de convertir les 50 parts sociales détenues par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en Parts B.

*Quatrième résolution*

Suite à la première, la deuxième et la troisième résolution, les associés de la Société décident de modifier les articles 6, 17, 25 et 26 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A (les Parts A) et cinquante (50) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 97,5513 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 2,4487 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

**Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

**Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16208. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006055/5770/183.

(080000722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AMB France Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 86.501,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

In the year two thousand and seven, on the seventh of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.995, hereby represented by M<sup>e</sup> Nadia Tbatou, lawyer, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on November 5th, 2007.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l. is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AMB FRANCE HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated October 17, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»),

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into a Class A Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class A shares, a Class B Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class B shares and a Class C Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class C shares in registered form, each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of seventy-four thousand euro (EUR 74,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) to eighty-six thousand five hundred and one euro (EUR 86,501.-) by the issuance of thirty-seven thousand (37,000) new Class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing Class A shares, and thirty-seven thousand (37,000) new Class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing Class B shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and the full payment of the amount of the share capital increase of the Company:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the thirty-seven thousand (37,000) new Class A shares and the thirty-seven thousand (37,000) new Class B shares and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash in an amount of seventy-four thousand euro (EUR 74,000.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that, as a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

« **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighty-six thousand five hundred and one euro (EUR 86,501.-) divided into a Class A Share composed of forty-one thousand one hundred sixty-seven (41,167) Class A shares, a Class B Share composed of forty-one thousand one hundred sixty-seven (41,167) Class B shares and a Class C Share composed of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class C shares in registered form, each share having a par value of one euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to cause the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from AMB FRANCE HOLDING S.à r.l. into AMB VILLEBON HOLDING S.à r.l.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the fifth resolution, the article 1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AMB VILLEBON HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)».

*Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, through its proxy-holder, signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.995, ici représentée par Maître Nadia Tbatou, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 novembre 2007.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- AMB EUROPE LUXEMBOURG HOLDING 2 S.à r.l. est l'associé unique (l'«Associé Unique») de AMB FRANCE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Schaeffer, précité, en date du 17 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) divisé en une Classe de Parts sociales de type A composée de quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de type A, une Classe de Parts sociales de type B composée de quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de type B et une Classe de Parts sociales de type C composée de quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de type C, sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-quatorze mille euro (EUR 74.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) à un montant de quatre-vingt-six mille cinq cent un euro (EUR 86.501,-) par l'émission de trente-sept mille (37.000) nouvelles parts sociales de type A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales de type A déjà existantes, et trente-sept mille (37.000) nouvelles parts sociales de type B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales de type B déjà existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'acter la souscription et la libération du montant nominal à l'augmentation de capital de la Société:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les soixante-quatorze mille (74.000) nouvelles parts sociales de type A et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en espèce consistant en une allocation de soixante-quatorze mille euro (EUR 74.000,-).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-six mille cinq cent un euro (EUR 86.501,-), divisé en une Classe de Parts sociales de type A composée de quarante et un mille cent soixante-sept (41.167) parts sociales de type A, une Classe de Parts sociales de type B composée de quarante et un mille cent soixante-sept (41.167) part sociales de type B et une Classe de Parts sociales de type C composée de quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de type C, sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et autorise n'importe quel gérant de la Société, n'importe quel avocat de l'étude LOYENS WINANDY à procéder au nom de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des actions de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société AMB FRANCE HOLDING S.à r.l. en AMB VILLEBON HOLDING S.à r.l.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMB VILLEBON HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)».

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Tbatou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007. LAC/2007/35781. — Reçu 740 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006028/5770/143.

(080000729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 30 novembre 2007*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005878/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Al Lago Ghedina International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 44.106.

**Bevam S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 20.217.

**Cofidei International, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 20.842.

**E.T.L.S. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.300.

**CLOTURES DE LIQUIDATION**

- La société anonyme AL LAGO GHEDINA INTERNATIONAL S.à.r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnue à cette adresse - B 44.106 -

- La société anonyme BEVAM S.A., dont le siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur a été dénoncé le 29 décembre 1989 par la BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG - 20.217 -

- La société anonyme COFIDEI INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen a été dénoncé le 20 janvier 1993 - B 20.842 -

- La société anonyme E.T.L.S. S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse - B 55.300 -

«Par jugements du 6 décembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés préqualifiées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître C. Chapon

Le liquidateur»

Référence de publication: 2008005932/318/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05589. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05590. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05595. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: VACOAS INVESTMENTS S.à r.l, Société à responsabilité limitée,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 116.331

et

Domiciliataire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 4 mai 2006 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2008005891/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of SIGMAKALON LUXCO S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 90.056, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1823 of 31 December 2002 and of which the articles of association have been amended several times and for the last time on 27 October 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1244 of 22 June 2007.

The meeting is opened at 9:00 am, with Florence Bal, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Armony Allamanno, Maître en droit, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares;
2. Amendment of articles 6.1 to 6.9 of the articles of incorporation of the Company and the introduction of a new article 6.10;
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides that all of the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares and the Class H Ordinary Shares, whether issued prior to, on or after the date hereof, shall henceforth be redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. All such redeemable shares shall be subject to redemption by the Company as and when agreed in writing by the Company and the shareholders.

The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Once redeemed, shares shall bear no further voting rights, and shall have no further rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, articles 6.1 to 6.9 of the articles of incorporation of the Company are amended and a new article 6.10 is introduced and shall now read as follows:

« **Art. 6. Corporate Capital.**

«6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of EUR 67,921.25 (sixty-seven thousand nine hundred twenty-one Euros and twenty-five cents) represented by 22,361 (twenty-two thousand three hundred and sixty-one) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,539 (nine thousand five hundred thirty-nine) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,567 (nine thousand five hundred sixty-seven) Class C Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,581 (nine thousand five hundred eighty-one) Class D Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,095 (one thousand ninety-five) Class F Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,095 (one thousand ninety-five) Class G Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,080 (one thousand eighty) Class H Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, and by 19 (nineteen) Management Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the «Articles»).

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

6.2. The Class A Ordinary Shares

(a) The Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption. The Class A Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

6.3. The Class B Ordinary Shares

(a) The Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class B Ordinary Shares shall, together with the Class C Ordinary Shares, Class D ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class B Ordinary Shares shall also so approve, a number of Class B Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class C Ordinary Shares, Class D, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares shall so approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class B Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.4. The Class C Ordinary Shares

(a) The Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class C Ordinary Shares shall, together with the Class B Ordinary Shares, Class D ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class C Ordinary Shares shall also so approve, a number of Class C Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class B Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class B Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares shall also so approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class C Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.5. The Class D Ordinary Shares

(a) The Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class D Ordinary Shares shall, together with the Class B Ordinary Shares, Class C ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class D Ordinary Shares shall also so approve, a number of Class D Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares shall also so approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class D Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.6. The Class E Ordinary Shares

(a) The Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class E Ordinary Shares will not be convertible into any other shares.

(d) Redemption. The Class E Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.7. The Class F Ordinary Shares

(a) The Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class F Ordinary Shares shall, together with the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class F Ordinary Shares shall also so approve, a number of Class F Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares shall also so

approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class F Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.8. The Class G Ordinary Shares

(a) The Class G Ordinary Shares. All Class G Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class G Ordinary shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class G Ordinary Shares. All Class G Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class G Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class G Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class G Ordinary Shares shall, together with the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class G Ordinary Shares shall also so approve, a number of Class G Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, and Class H Ordinary Shares shall also so approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class G Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.9. The Class H Ordinary Shares

(a) The Class H Ordinary Shares. All Class H Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class H Ordinary shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class H Ordinary Shares. All Class H Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class H Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class H Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Convertibility. Class H Ordinary Shares shall, together with the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, and Class G Ordinary Shares at no time constitute more than 15% of the outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries).

If at any time the issued and outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares and Class H Ordinary Shares shall comprise more than 15% of outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company

or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), then, if the holders of a majority of the outstanding Class H Ordinary Shares shall so approve, a number of Class H Ordinary Shares shall, together with a proportionate number of Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares and Class G Ordinary Shares (provided that the holders of a majority of each of the Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, and Class G Ordinary Shares shall also so approve), convert to Class E Ordinary Shares, so that following such conversion (i) the total number of outstanding Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares shall not exceed 15% of all outstanding Ordinary Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs unless such CPECs are held by the Company or any of its Subsidiaries and excluding, for the purpose of this calculation, any outstanding Class E Ordinary Shares and any outstanding Ordinary Shares held by the Company or any of its Subsidiaries), and (ii) the number of Class B, C, D, F, G, and H Ordinary Shares outstanding following such conversion shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such conversion.

(d) Redemption. The Class H Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and may be redeemed pursuant to Article 6.10.

#### 6.10. Redemption

(a) General. Subscribed and fully paid in redeemable shares may be redeemed by the Company as and when agreed in writing by the Company and the relevant shareholder(s) and in all cases in accordance with the provisions of Article 49 8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Once redeemed, shares shall bear no further voting rights and shall have no further rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled at the discretion of the Manager.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Other than as agreed in writing by the Company and the relevant shareholder(s), the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of a hypothetical liquidation of the Company occurring at the time of such calculation in accordance with the terms of Article 6.12 (Distributions to Shareholders) and Article 6.13 (Liquidation Rights). In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.7(a) and 6.7(c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.»

The articles of incorporation of the Company are renumbered as a consequence of the above mentioned resolution.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,



s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SIGMAKALON LUXCO S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 90.056, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1823 du 31 décembre 2002, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 octobre 2006 suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1244 du 22 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte à 9 heures sous la présidence de Florence Bal, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Armony Allamanno, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables;
2. Modification des articles 6.1 à 6.9 des statuts de la Société et introduction d'un nouvel article 6.10;
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide que toutes les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G, et les Actions Ordinaires de Classe H, qu'elles aient été émises avant, au jour de ou après la présente date, sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ces actions sont susceptibles d'être rachetées par la Société lorsque cette dernière et les actionnaires en ont décidé ainsi par écrit.

Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

*Seconde résolution*

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de EUR 67.921,25 (soixante-sept mille neuf cent vingt et un Euros et vingt cinq centimes) représenté par 22.361 (vingt-deux mille trois cent soixante-et-un) Actions Ordinaires de Classe A avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 9.539 (neuf mille cinq cent trente neuf) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 9.567 (neuf mille cinq cent soixante-sept) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 9.581 (neuf mille cinq cent quatre-vingt une) Actions Ordinaires de Classe D avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 1.095 (mille quatre-vingt-quinze) Actions Ordinaires de Classe G avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, par 1.080 (mille quatre-vingt) Actions Ordinaires de Classe H avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»), et par 19 (dix-neuf) Actions de Gérance avec une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts (les Statuts).

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Toutes les Actions votent ensemble et, sauf si la Loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément dans quelque question que ce soit. Aucune action appartenant à une quelconque classe ne comporte un droit de préemption sur une quelconque action de la Société, sauf si la Loi en dispose autrement.

#### 6.2. Les Actions Ordinaires de Classe A

(a) Les Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A confère à son porteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe A sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.3. Les Actions Ordinaires de Classe B

(a) Les Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe B émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe B, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constitueront sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe B donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe B seront, avec un nombre proportionnel d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe C, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe B, C, D, F, G, et H émises n'excédera pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe B sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.4. Les Actions Ordinaires de Classe C

(a) Les Actions Ordinaires de Classe C. Toutes les Actions Ordinaires de Classe C sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe C.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe C rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe C émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe C confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe C, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constitueront sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe C donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe C seront, avec un nombre proportionnel d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe B, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe B, C, D, F, G, et H émises n'excédera pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe C sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.5. Les Actions Ordinaires de Classe D

(a) Les Actions Ordinaires de Classe D. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe D.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe D rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe D émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe D confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe D, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constitueront sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe D donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe D seront, avec un nombre proportionnel d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe B, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe C, d'une majorité d'Actions Ordinaire de Classe F, d'une majorité d'Actions Ordinaire de Classe G et d'une majorité d'Actions Ordinaire de Classe H donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre

total d'Actions Ordinaires de Classe B, C, D, F, G, et H émises n'excèdera pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe D sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.6. Les Actions Ordinaires de Classe E

(a) Les Actions Ordinaires de Classe E. Toutes les Actions Ordinaires de Classe E sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe E. Toutes les Actions Ordinaires de Classe D rachetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe E émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe E confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe E ne seront pas convertibles en quelque autre classe d'action que se soit.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe E sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.7. Les Actions Ordinaires de Classe F

(a) Les Actions Ordinaires de Classe F. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe F. Toutes les Actions Ordinaires de Classe F rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe F émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe F confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe F, ensemble avec, les Actions Ordinaire de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constitueront sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe F donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe F seront, avec un nombre proportionnel, d'Actions Ordinaire de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe G et d'Actions Ordinaires de Classe H (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe B, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe C, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe D, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe G et d'une majorité d'Actions de Classe H donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe B, C, D, F, G, et H émises n'excèdera pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe F sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.8. Les Actions Ordinaires de Classe G

(a) Les Actions Ordinaires de Classe G. Toutes les Actions Ordinaires de Classe G sont identiques à tous les égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe G.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe G rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe G émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe G confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe G, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F et les Actions Ordinaires de Classe H ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constitueront sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe G donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe G seront, avec un nombre proportionnel d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F et d'Actions Ordinaires de Classe H (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe B, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe C, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe D, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe F, et d'une majorité d'Actions de Classe H donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe B, C, D, F, G, et H émises n'excédera pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe G sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.9. Les Actions Ordinaires de Classe H

(a) Les Actions Ordinaires de Classe H. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H sont identiques à tous égards.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe H participent proportionnellement au paiement de dividendes et à la distribution d'actifs autres que dividendes, qui sont alloués dans leur ensemble à ces Actions Ordinaires de Classe H. Toutes les Actions Ordinaires de Classe H rachetées ou acquises de toute autre manière par la Société seront annulées lorsque le Gérant le décidera, entraînant ainsi la réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe H émises.

(b) Droit de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe H confère à son porteur un droit de vote sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(c) Conversion. Les Actions Ordinaires de Classe H, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F et les Actions Ordinaires de Classe G ne devront à aucun moment, sur une base pleinement diluée, constituer plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales). Si, à quelque moment, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G et les Actions Ordinaires de Classe H émises constituent sur une base pleinement diluée plus de 15% du nombre d'Actions Ordinaires émises, (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), alors, à condition que les porteurs d'une majorité des Actions Ordinaires de Classe H donnent leur accord, un nombre d'Actions Ordinaires de Classe H seront, avec un nombre proportionnel d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de

Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe F et d'Actions Ordinaires de Classe G (à condition que les porteurs d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe B, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe C, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe D, d'une majorité d'Actions Ordinaires de Classe F, et d'une majorité d'Actions de Classe G donnent leur accord), converties en Actions Ordinaires de Classe E, afin que suite à cette conversion (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classes B, C, D, F, G, et H émises n'excède pas, sur une base pleinement diluée, 15% de toutes les Actions Ordinaires émises, toutes classes confondues (comprenant, pour les besoins de ce calcul, chaque Action Ordinaire de Classe A prévue à être émise en contrepartie d'un CPECS de Série 1 à moins que de tels CPECS soient détenus par la Société ou l'une de ses Filiales et excluant, pour les besoins de ce calcul, toute Action Ordinaire de Classe E émise et toutes Actions Ordinaires émises détenues par la Société ou l'une de ses Filiales), et (ii) les Actions Ordinaires des Classes B, C, D, F, G, et H émises suite à cette conversion, se trouvent entre elles dans la même proportion après la conversion qu'avant la conversion.

(d) Rachat. Les Actions Ordinaires de Classe H sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et peuvent être rachetées conformément à la procédure établie à l'article 6.10 des présents statuts.

#### 6.10. Rachat

(a) Généralités. Les actions rachetables souscrites et totalement libérées peuvent être rachetées par la Société lorsque cette dernière et les actionnaires concernés en ont décidé ainsi par écrit et dans tous les cas conformément aux provisions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.. Une fois rachetées les actions n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées à la discrétion du Gérant..

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf accord contraire écrit conclu entre la Sociétés et les actionnaires concernés le prix de rachat des actions rachetables doit être calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur base d'une hypothétique liquidation de la Société se produisant au moment même de ce calcul conformément aux dispositions de l'article 6.12 (Distributions au Actionnaires) et 6.13 (Droits de Liquidation).. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Gérant(s) au sujet du calcul du prix de rachat, approuvée par une majorité d'actionnaires de la Société, sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions qui devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat et la date prévue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant le rachat des Actions Ordinaires et l'évaluation du prix de rachat, tel que stipulé aux Articles 6.7 (a) et 6.7 (c) ci-dessus. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.»

Les articles des statuts de la Sociétés seront renumérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, A. Allamanno, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39329. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008006054/242/683.

(080000696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Euxine Sea Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 112.085.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 30 novembre 2007*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005892/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**Euxine Sea Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 112.085.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: EUXINE SEA LUXEMBOURG S.à r.l, Société à responsabilité limitée,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 112.085

et

Domiciliataire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 10 novembre 2005 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2008005893/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6169735, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House

under number 6169755, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy given on 13 November 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6220900, here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, having its principal place of business at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, registered with the UK Companies House under number 6220922, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy given on 13 November 2007,

- EEH MANAGEMENT GMBH & Co. KG, a limited liability partnership under German law (Kommanditgesellschaft), registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy given on 13 November 2007,

- STICHTING MANAGEMENT EEH a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Het Spoor 8-14, 3944 AK Houten, the Netherlands, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy given on 13 November 2007, and

- Mr Fred Grainger, publisher, born at Billingham, Teesside, on 27 August 1953, residing at Hampton Court, Hampton Green, Minchin Hampton, in Gloucester, GL6 9AD, England, here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy given on 13 November 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under RCS B n ° 125.331, incorporated pursuant to a notarial deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 14 March 2007, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 19 May 2007 (number 923, page 44275). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 August 2007, not yet published.

The appearing parties representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty euro (EUR 141,720.-), so as to raise it from its present amount of nine million three hundred and sixty-five thousand five hundred euro (EUR 9,365,500.-) up to nine million five hundred and seven thousand two hundred and twenty euro (EUR 9,507,220.-), by a contribution in cash, by creating and issuing fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class A shares (the «New Class A Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class B shares (the «New Class B Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class C shares (the «New Class C Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class D shares (the «New Class D Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class E shares (the «New Class E Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class F shares (the «New Class F Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class G shares (the «New Class G Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class H shares (the «New Class H Shares»), fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class I shares (the «New Class I Shares») and fourteen thousand one hundred and seventy-two (14,172) new class J shares (the «New Class J Shares»), each of such new shares having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares, the New Class I Shares and the New Class J Shares are collectively referred to as the «New Shares». The New Shares are entirely subscribed by STICHTING MANAGEMENT EEH, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The global amount of one hundred and forty-one thousand seven hundred and twenty euro (EUR 141,720.-) relating to the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

«6.1 The issued share capital of the Company is set at nine million five hundred and seven thousand two hundred and twenty euro (EUR 9,507,220.-) divided into:

- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class A shares (the «Class A Shares»),



- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class B shares (the «Class B Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class C shares (the «Class C Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class D shares (the «Class D Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class E shares (the «Class E Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class F shares (the «Class F Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class G shares (the «Class G Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class H shares (the «Class H Shares»),  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class I shares (the «Class I Shares»), and  
- nine hundred and fifty thousand seven hundred and twenty-two (950,722) class J shares (the «Class J Shares»),  
each Share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.»

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6169735, ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6169755, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6220900, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007,

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, immatriculée auprès du UK Companies House (Registre des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 6220922, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007,

- EEH MANAGEMENT GMBH & Co. KG, une société en commandite par actions régie par le droit allemand (Kommanditgesellschaft), immatriculée auprès du registre commercial de la cour local de Frankfurt am Main et ayant son siège statutaire au cabinet Clifford Chance Francfort, à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007,

- STICHTING MANAGEMENT EEH, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Het Spoor 8-14, 3944 AK Houten, Pays Bas, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007, et

- Monsieur Fred Grainger, éditeur, né à Billingham, Teesside, le 27 août 1953, résidant à Hampton Court, Hampton Green, Minchin Hampton, Gloucester, GL6 9AD, Angleterre, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2007.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de EUROPEAN EDUCATION HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.331, constituée selon un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, sus-mentionné, le 14 mars 2007, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2007 (numéro 923, page 44275). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2007, non encore publié.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de cent quarante et un mille sept cent vingt Euros (EUR 141.720,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions trois cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 9.365.500,-) à neuf millions cinq cent sept mille deux cent vingt Euros (EUR 9.507.220,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»), quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I») et quatorze mille cent soixante douze (14.172) nouvelles parts sociales de classe J (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe J»), chacune de ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, les Nouvelles Parts Sociales de Classe C, les Nouvelles Parts Sociales de Classe D, les Nouvelles Parts Sociales de Classe E, les Nouvelles Parts Sociales de Classe F, les Nouvelles Parts Sociales de Classe G, les Nouvelles Parts Sociales de Classe H, les Nouvelles Parts Sociales de Classe I et les Nouvelles Parts Sociales de Classe J sont désignées comme étant les «Nouvelles Parts Sociales». Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par STICHTING MANAGEMENT EEH, prénommée, et payées par un apport en numéraire.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Le total de l'apport d'un montant de cent quarante et un mille sept cent vingt Euros (EUR 141.720,-) correspondant aux Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution ci-dessus, qui doit être lu comme suit:

«6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de neuf millions cinq cent sept mille deux cent vingt Euros (EUR 9.507.220,-) divisé en:

- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),

et

- neuf cent cinquante mille sept cent vingt-deux (950.722) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14450. — Reçu 1.417,20 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008006012/239/198.

(080001045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

### **United Re (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.758.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of UNITED RE (EUROPE), a société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.758, incorporated by a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, dated December 21, 1990, published in the Mémorial C, number 215 of May 15, 1991. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated May 19, 2006, published in the Mémorial C, number 1559 of August 16, 2006.

The meeting was presided by Mrs Nathalie Krachmanian, legal manager, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Valérie Coquille, assistant legal manager, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Elisabet Holmström, account manager, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of 3,159,621.45 USD to raise it from its present amount of 1,640,378.55 USD to 4,800,000.- USD without issuing new shares.

2. Payment of the amount of 3,159,621.45 USD in cash by the sole shareholder.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxyholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one hundred and thirty (130) shares representing the entire share capital of one million six hundred and forty thousand three hundred and seventy-eight United States Dollars fifty-five cent (1,640,378.55 USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the sole shareholder has been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions which were taken unanimously:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of three million one hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-one United States Dollars forty-five cent (3,159,621.45 USD) in order to raise it from

its present amount of one million six hundred and forty thousand three hundred and seventy-eight United States Dollars fifty-five cent (1,640,378.55 USD) to four million eight hundred thousand United States Dollars (4,800,000.- USD) without issuing new shares.

#### *Payment*

The amount of the increase of capital by three million one hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-one United States Dollars forty-five cent (3,159,621.45 USD) has been fully paid up in cash by the sole shareholder UNITED INSURANCE COMPANY, with registered office in Grand Cayman, Cayman Islands, British Virgin Islands, so that the amount of three million one hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-one United States Dollars forty-five cent (3,159,621.45 USD) is from now on at the free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing increase of capital, as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital of the Company is fixed at four million eight hundred thousand United States Dollars (4,800,000.- USD) represented by one hundred and thirty (130) shares, without designation of par value, each fully paid in.»

#### *Evaluation of costs*

For the purpose of registration the capital increase by an amount of three million one hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-one United States Dollars forty-five cent (3,159,621.45 USD) is valued at 2,151,891.- €.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 25,000.- €.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED RE (EUROPE), ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 35.758, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 215 du 15 mai 1991. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1559 du 16 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Krachmanian, legal manager, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Coquille, assistant legal manager, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisabet Holmström, account manager, avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 3.159.621,45 USD, pour le porter de son montant actuel de 1.640.378,55 USD à 4.800.000.- USD, sans émission d'actions nouvelles.

2. Paiement du montant de 3.159.621,45 USD en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l' actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent trente (130) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million six cent quarante mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis cinquante-cinq cents (1.640.378,55 USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions cent cinquante-neuf mille six cent vingt et un dollars des Etats-Unis quarante-cinq cents (3.159.621,45 USD) pour le porter de son montant actuel de un million six cent quarante mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis cinquante-cinq cents (1.640.378,55 USD) à quatre millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (4.800.000,- USD), sans émission d'actions nouvelles.

*Libération*

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de trois millions cent cinquante-neuf mille six cent vingt et un dollars des Etats-Unis quarante-cinq cents (3.159.621,45 USD) a été intégralement libéré moyennant versement en espèces par l'actionnaire unique UNITED INSURANCE COMPANY, avec siège social à Grand Cayman, Iles Cayman, Iles Vierges Britanniques, de sorte que la somme de trois millions cent cinquante-neuf mille six cent vingt et un dollars des Etats-Unis quarante-cinq cents (3.159.621,45 USD) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (4.800.000,- USD) représenté par cent trente (130) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à concurrence de trois millions cent cinquante-neuf mille six cent vingt et un dollars des Etats-Unis quarante-cinq cents (3.159.621,45 USD) est évaluée à 2.151.891,- €.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 25.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Krachmanian, V. Coquille, E. Holmström, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, LAC/2007/41297. — Reçu 21.518,91 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008006730/212/143.

(080001527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 30 novembre 2007*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008005894/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

**HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.556.275,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 5 décembre 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A2 de la société:

- Madame Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York (USA), et demeurant 14 St. Catherine's House Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A2:

- Monsieur Andrea Corsale, né le 24 août 1980 à La Spezia (Italie), ayant pour adresse professionnelle 61 Aldwych WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni).

Dès lors, depuis le 5 décembre 2007, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A1:*

- Madame Sophie Van Oosterom
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw

*Gérants de catégorie A2:*

- Monsieur Robert J. Speyer
- Monsieur Paul Anthony Galiano
- Monsieur Andrea Corsale

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Marcel Stephany
- Monsieur Benoit Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006449/4170/36.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: BR LUXEMBOURG S.à r.l, Société à responsabilité limitée,

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.133

et

Domiciliaire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583  
en date du 10 novembre 2005 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2008005895/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07368. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

---

**Chernoje Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 112.134.

Il est porte à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.134  
et

Domiciliaire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583  
en date du 10 novembre 2005 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2008005896/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07357. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

---

**FleetCor Luxembourg Holding1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.520.

EXTRAIT

Il a été décidé par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2007 de révoquer de son mandat de réviseur d'entreprise, la société ERNST & YOUNG, avec effet rétroactif au 25 septembre 2006, date de la constitution de la société FleetCor LUXEMBOURG HOLDING 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006091/799/16.

(080001212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Le bilan pour la période du 26 septembre 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008005911/799/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00289. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**S-Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.032.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005913/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00246. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Deloitte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Le bilan et le rapport du réviseur d'entreprise au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008005916/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00286. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Meccarillos France, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 38.998.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 décembre 2007:

- D'accepter la démission de Monsieur Ruedi Hess en sa qualité d'Administrateur.
- De ne pas remplacer l'Administrateur démissionnaire et d'ainsi réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006094/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00223. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---